Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 novembre 2019 fixant la liste des organismes habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire

NOR: MTRD1933136A

La ministre du travail.

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment l'article 79 ;

Vu le décret n° 2019-360 du 24 avril 2019 relatif à l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire portant modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire » ;

Vu les propositions du comité de suivi de l'expérimentation du 15 novembre 2019,

Arrête

- **Art.** 1^{er}. Sont habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire, les organismes listés dans une annexe jointe au présent arrêté.
 - Art. 2. L'annexe de l'arrêté fixe la liste des organismes par date d'habilitation.
 - Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation : *Le sous-directeur*,

F. Masi

ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES HABILITÉS À CRÉER UNE ENTREPRISE ADAPTÉE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Identification de l'organisme autorisé à créer une EATT				Région	
Région	Dénomination sociale	Numéro de Siret	Numéro de COT/CPOM	d'implantation de l'EATT	Date d'habilitaion
lle-de-France	HANDEA	50352904200064	17 110 78 001	lle-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
lle-de-France	FASTROAD IDF	52054050100043	1119010	lle-de-France	Arrêté du 20 novembre 2019
Nouvelle-Aquitaine	SAS STS - Société travail Services	81745202200020	7519010	Nouvelle-Aquitaine	Arrêté du 20 novembre 2019
Grand Est	ARGONNE PRODUCTION	42015270400011	18 44 051 008	Grand Est	Arrêté du 20 novembre 2019